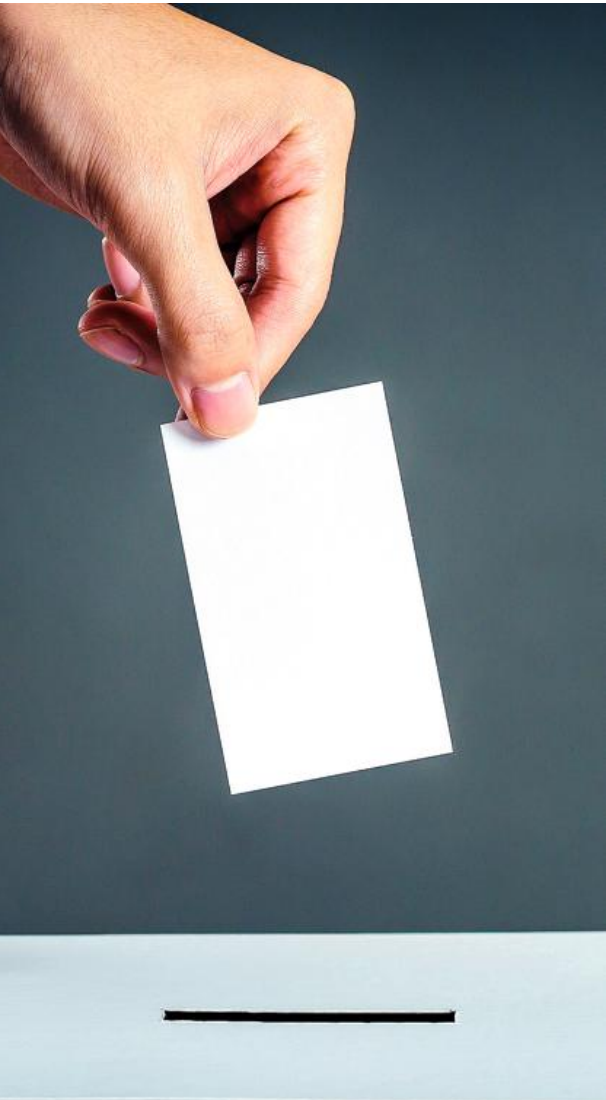


obligation de voter



SHUTTERSTOCK

Non



Vincent Delcorps

Chercheur pour le centre "Avec" et professeur d'histoire à l'UCLouvain

■ Le vote obligatoire permet à chacun de se sentir concerné par la vie politique, mais aussi d'accroître la représentativité. C'est parfois l'unique moyen qu'ont les personnes les plus précarisées de s'exprimer. Il maintient le lien déjà fragile entre citoyens et politiques.

Faut-il maintenir l'obligation de vote ?

Oui. Il y a des enjeux fondamentaux liés à cette question. Le premier, c'est de montrer que la vie publique concerne tout le monde et que chacun a dès lors un rôle à y jouer. Le minimum, c'est ce vote obligatoire. Ce n'est pas grand-chose mais, pour certains, ce sera la seule chose. Il serait regrettable qu'elle soit supprimée. Ensuite, le vote obligatoire permet d'accroître la représentativité. S'il y a 80% de gens qui votent, ce sera toujours mieux que s'il n'y en a que la moitié. Cela permettra d'avoir un Parlement plus représentatif de l'ensemble de la population. Pour continuer, le vote obligatoire est également une question sociale. Certaines études donnent à penser que si l'obligation de vote est supprimée, ce seront plutôt les personnes précarisées ou marginalisées qui vont avoir tendance à s'abstenir et à ne pas se déplacer. C'est une manière de rappeler que face à l'isolement, tous les hommes sont égaux parce qu'un homme vaut une voix. Y compris le plus petit, le plus pauvre, celui qui ne s'exprimera jamais autrement. Si ces précarisés se déplacent moins, il y a un risque que les politiques, eux aussi, se déplacent moins auprès de ces populations. Enfin, on sait bien que la question du lien de confiance entre les politiques et les citoyens est très compliquée. Ce lien est très fragile. On parle plutôt de méfiance et de désintérêt. Dans ce contexte-là, supprimer l'obligation de vote, c'est supprimer un lien qui existe entre les citoyens et les politiques. Cela revient à ne pas contribuer à rendre vivante notre démocratie.

Certains disent que l'obligation du droit de vote a profité au Vlaams Belang lors des dernières élections...

Je ne préfère pas m'avancer sur cette question. Il faudrait que des études approfondies lui soient consacrées pour faire cette affirmation. Cependant, nous pouvons dire que la question de l'obligation de vote est souvent instrumentalisée. Elle a été traitée en fonction des bénéfices possibles. Les partis au pouvoir se sont souvent demandé si la modification de l'obligation de

vote allait aller dans leur intérêt ou non. En 1893, lors de l'octroi du suffrage universel, un certain nombre de personnes au pouvoir, notamment les catholiques, se sont demandé si ce suffrage universel, non accompagné d'une obligation de vote, pouvait donner un avantage aux extrêmes, représentés à l'époque le Parti ouvrier belge (POB). En effet, ils estimaient que si le vote n'était pas obligatoire, il y avait un risque que les plus modérés ne se rendent pas aux urnes. Le vote a donc été rendu obligatoire.

La Flandre vient de lever l'obligation de vote aux communales. Pensez-vous que le nombre de votants diminuera fortement au prochain scrutin ?

Il faut se méfier de cette décision. Pour des personnes éloignées du monde de la politique, les élections communales représentent le niveau le plus proche, le plus facile d'accès, qui peut être aussi le plus compréhensible. Les personnes que l'on va élire au sein du conseil communal sont des personnes que l'on connaît parfois personnellement. Modifier les règles au niveau communal, c'est adresser un mauvais signal et déformer ce qui, justement, peut favoriser le lien entre le citoyen et la politique. Il ne faut pas oublier que le scrutin communal est celui auquel les étrangers peuvent voter. Là aussi, c'est leur adresser un signal négatif. Il est vrai que ce n'est pas parce qu'il y a une obligation de vote que tout le monde vote. Au niveau européen, en mai 2019, 88,47% des électeurs belges ont voté. En Slovaquie, c'est l'autre extrême, ils étaient 22,74% à voter. Au niveau législatif, lors des dernières élections, 1 390 000 personnes ne se sont pas exprimées clairement lors du vote. Soit parce qu'elles ne se sont pas déplacées (11,62% des électeurs) soit parce qu'elles ont remis un bulletin soit blanc, soit nul (5%). Cela montre donc que l'obligation est un puissant incitant à se déplacer, à aller voter. On peut imaginer que, dans cinq ans, le taux de participation aux élections communales en Flandre sera tout de même moins important que ces dernières années.

Entretien : Louise Vanderkelen

Gare aux amendes

Le vote est obligatoire. En Belgique, "le vote est obligatoire et secret" depuis 1893. Par conséquent, un citoyen qui ne se rend pas aux urnes peut être sanctionné d'une amende de 40 à 80 euros et jusqu'à 200€ en cas de récidive. Si l'électeur s'est abstenu à quatre reprises dans un délai de 15 ans, il sera rayé des listes électorales pour dix ans, et ne pourra, durant ce laps de temps, recevoir de nomination, de promotion ou de distinction d'une autorité publique.